



UE LIBRE ENGAGEMENT ETUDIANT

Pourquoi choisir cette UE ?

S'engager, c'est contribuer à construire la société dans laquelle nous souhaitons vivre, dans un esprit d'ouverture, de solidarité, de responsabilité ; c'est participer à la vie de l'université comme à la vie de la cité. C'est aussi acquérir des compétences validées par l'attribution de 3 ECTS.

Comment choisir cette UE ?

Votre engagement devra être citoyen et bénévole, effectué dans une association laïque et ouverte sur l'ensemble de la société. Certains services de l'Université peuvent également accueillir des étudiants (Relais Handicap, Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle, par exemple), ainsi que les associations étudiantes pour des missions validées par le BVE. Il est encadré par 3 acteurs : le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), l'association et l'enseignant-chercheur référent de votre UFR. Les missions en service civique, l'exercice du mandat des élus étudiants et les activités des membres du bureau d'une association peuvent être pris en compte dans le cadre de cette UE.

L'engagement choisi est effectué durant l'année universitaire pour une durée de 30 heures, mais est validé au titre d'un semestre et une seule fois par diplôme. Il reconnaît un engagement déjà existant ou permet d'effectuer une première expérience dans une association dans le domaine de l'action solidaire, le soutien pédagogique, la participation à un projet culturel, l'encadrement d'activités sportives ou dans certains services de l'université.

Sont notamment exclus de la reconnaissance de l'engagement étudiant :

- les actions rémunérées.
- la simple participation aux activités proposées par une association
- les stages et projets faisant partie du cursus
- les actions syndicales

Le BVE peut vous accompagner dans vos choix et démarches ; il organise par ailleurs des événements comme la JAVA et les cafés de l'engagement qui vous permettent de rencontrer des associations.

Comment s'inscrire et valider cette UE ?

Inscription :

- compléter la charte d'engagement et la signer. **Attention** : *veuillez écrire lisiblement votre adresse mail.*
- compléter la fiche projet. **Attention** : *document important, il faut porter un soin particulier à sa rédaction.*
- faire signer la charte par le responsable de la structure d'accueil et l'enseignant-chercheur référent.
- remettre le dossier au BVE pour validation de votre inscription.
- le BVE transmettra les dossiers acceptés aux secrétariats pédagogiques.

Validation :

L'association transmet au BVE un bilan à mi-parcours ; elle fait un point sur la progression de vos acquis et compétences sur le terrain. Les documents sont transmis à votre référent.

En avril, il sera demandé à tous les étudiants inscrits de participer à des ateliers obligatoires d'échanges et de restitution d'expérience animés par des représentants du monde associatif et par le Ministère de l'Education. Afin de préparer cet atelier, un document de travail vous sera transmis.

À l'issue de votre engagement, vous devez remettre au secrétariat pédagogique de votre composante et à l'association un rapport de synthèse de 5 pages minimum (+ une copie à bve@univ-paris-diderot.fr), qui devra décrire votre action, la stratégie adoptée et les difficultés rencontrées, faire valoir les compétences développées lors de cet engagement. Vous aurez également à remettre le bilan de fin parcours rédigé par l'association. Une soutenance orale pourra être organisée par l'enseignant référent. Si vous êtes admis vous obtiendrez 3 ECTS.

DATES LIMITES DE DÉPÔT DES CHARTES AU BVE

Le mercredi 10 octobre 2018 pour le 1er semestre.

Le mardi 8 février 2019 pour le 2nd semestre.

Il est vivement conseillé d'anticiper en prenant contact avec les associations en septembre, que l'UE ait lieu au premier ou au second semestre. Certains engagements sont annuels (soutien scolaire, par exemple). Les projets effectués sur l'année doivent être déposés avant le 10 octobre.

Ateliers d'échanges obligatoires le 4 avril 2019 de 15 h à 18 h.

CHARTRE DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT

UE libre non notée, permettant l'attribution de 3 ECTS.

ETUDIANT

Cette UE libre ne peut être choisie qu'une fois par diplôme.

L'engagement doit être effectué à titre bénévole dans une association ou certains services de l'Université avec un projet d'au moins 30 heures, validé par l'enseignant référent et le Bureau de la Vie Etudiante.

La participation à un atelier d'échanges est obligatoire pour la validation de cette UE.

NOM:	PRENOM:
N° ETUDIANT:	TEL:
UFR OU DEPT:	MAIL:
CURSUS (histoire, chimie...) :	SEMESTRE DE VALIDATION (S1, S2, S3...) :

ASSOCIATION

L'association accompagne l'étudiant dans le développement ou l'acquisition des compétences nécessaires à la réalisation de la mission. Elle s'engage à effectuer un rapide bilan à mi-parcours. Elle transmet un bilan final au Bureau de la Vie Etudiante, bve@univ-paris-diderot.fr, qui devra mentionner les compétences mises en œuvre par l'étudiant lors de sa mission.

NOM DE L'ASSOCIATION:	LIEU(X) DU BENEVOLAT:
NOM DU RESPONSABLE:	TEL: MAIL:

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

ETUDIANT JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DESCRIPTION DE L'UE LU ET APPROUVE	ASSOCIATION CACHET ET SIGNATURE	ENSEIGNANT REFERENT NOM ET SIGNATURE	BUREAU DE LA VIE ETUDIANTE CACHET ET SIGNATURE
---	---	--	--

Veillez prendre connaissance de l'Annexe jointe et compléter la Fiche projet.



PIMENTEZ VOTRE ANNEE

VOTRE PROJET

A compléter par l'étudiant. Une page minimum. N'hésitez pas à ajouter une page si besoin.

Votre projet doit comporter :

- **Description de la mission.**
- **Nombre d'heures de la mission et sa répartition dans le temps.**
- **Vos tâches spécifiques, votre rôle dans l'association.**
- **Vos motivations et attentes.**

Tout projet incomplet sera refusé.



BILAN DE FIN DE PARCOURS VALIDATION DE L'UE ENGAGEMENT ETUDIANT

Document à rendre par l'étudiant à l'enseignant référent avec son rapport avant la première session d'examens.

A COMPLETER PAR L'ASSOCIATION A LA FIN DE L'ENGAGEMENT

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT :

BILAN DE L'ENGAGEMENT

Veillez indiquer l'assiduité (30 heures d'engagement minimum) et le sérieux, ainsi que la qualité des interventions et des apports du bénévole.

*Mentionnez quelles compétences ont été mises en œuvre par l'étudiant.
N'hésitez à ajouter une page si besoin.*

Le responsable de l'association
CACHET ET SIGNATURE

VALIDATION DE L'UE PAR L'ENSEIGNANT REFERENT

OUI

NON

L'enseignant référent
NOM ET SIGNATURE

A remettre au secrétariat pédagogique



PIMENTEZ VOTRE ANNEE